

Rapport valant bilan de la concertation
sur la procédure d'élaboration du PPRi du bassin de
la moyenne vallée de l'Aude et de ses affluents

direction
départementale
des Territoires
et de la Mer

Aude

Carcassonne, le 8 novembre 2013

objet : PPRi du bassin de la moyenne vallée de l'Aude et de ses affluents

références : 13- 461

Service Prévention des
Risques et Sécurité
Routière

Unité Prévention des
Risques

affaire suivie par : Sophie GELLE – SPRISR - UPPR
tél. : 04.68.10.31.65, fax : 04.68.10.31.97
courriel : sophie.gelle@aude.gouv.fr

Le territoire des 16 seize communes : Aigues-Vives, Badens, Barbaira, Blomac, Capendu, Douzens, Floure, Fontiès-d'Aude, Laure-Minervoies, Marseillette, Puichéric, Rieux-Minervoies, Roquecourbe-Minervoies, Rustiques, Saint-Couat-d'Aude, Saint Frichoux se situant sur le bassin de la Moyenne Vallée de l'Aude et de ses affluents a connu par le passé plusieurs crues dont certaines très importantes (1891, 1930, 1940, 1959, 1962, 1977, 1987 et 1999). Par ailleurs, les diverses études d'aléas réalisées par les bureaux d'études dans le cadre de la lutte et la protection contre les inondations confirment la vulnérabilité des communes face au risque d'inondation.

Face à ce constat et afin d'aider les communes à orienter leur urbanisation au regard des demandes d'urbanisme vers des secteurs non concernés par le risque d'inondation, la DDTM, en octobre 2010 a mandaté un bureau d'études (BRLi) afin de réaliser une étude d'aléa permettant de définir les hauteurs d'eau dans les secteurs concernés par le risque d'inondation (urbanisés ou non), dans l'optique de la réalisation d'un PPRi. Suite aux résultats de cette étude, le préfet de l'Aude a prescrit le Plan de Prévention des Risques d'inondation par arrêté n° 2011080-0004 en date du 28 mars 2011.

Par ce même arrêté il en a confié l'élaboration à la DDTM de l'Aude.

Conformément à la volonté de l'État d'informer et de faire participer l'ensemble des acteurs aux processus de décision dans le domaine des risques, en application de la circulaire du 03/07/2007 une phase d'association et de concertation avec les municipalités ainsi qu'une concertation du public a été menée lors de la procédure d'élaboration du PPRi.

Ces différentes phases sont explicitées ci-dessous :

I- L'association - concertation avec la commune

La procédure d'élaboration du présent PPRi a été conduite en plusieurs étapes. Ainsi, une réunion de présentation, aux élus et représentants des EPCI concernés, a été organisée dans les locaux de la communauté de communes du Piémont d'Alaric, afin de présenter la carte des aléas en collaboration avec le bureau d'étude BRLi.

➤ **19 octobre 2010** présentation de la procédure et cartographie des aléas

horaires d'ouverture :

8 h. 30 – 12 heures
14 heures – 16 h.30 -
16 h. le vendredi

Siège : 105 boulevard Barbès
11838 Carcassonne
cedex 9

téléphone : 04 68 10 31 00
télécopie : 04 68 71 24 46
courriel : ddtm@aude.gouv.fr

Copie à :

Puis d'autres réunions ont eu lieu dans chaque commune :

- **du 30 janvier au 16 février 2012** présentation des cartes des aléas et des enjeux
- **du 18 au 22 juin 2012** présentation du plan de zonage réglementaire, du projet de règlement et du dossier projet avant le lancement de la concertation du public.

II- La concertation avec le public

Dans le cadre de la procédure, un dossier de concertation composé d'un document de synthèse expliquant la démarche PPR et le pourquoi du PPR sur chaque commune a été mis à disposition du public avec un dossier cartographique et un registre pour recueillir les observations et questions du 24 septembre 2012 au 26 octobre 2012.

Suite à la proposition de la DDTM, quatre communes ont sollicité la tenue d'une réunion publique dans le cadre de cette concertation :

- . le 21 juin 2012 à Puichéric
- . le 1er octobre 2012 à Saint-Couat-d'Aude
- . le 2 octobre 2012 à Floure
- . le 8 octobre 2012 à Laure-Minervois

Ces documents ont fait l'objet d'observations de la part d'administrés dans 6 communes :

Barbaira : 7 observations

Capendu : 3 observations

Douzens : 1 observation

Floure : 1 observation

Marseillette : 2 observations

Saint-Couat-d'Aude : 1 observation

Toutes ces observations ont fait l'objet d'une réponse dont la copie a été transmise à chaque commune concernée.

Sur les 10 autres communes, ces documents n'ont fait l'objet d'aucune remarque :
Aigues-Vives, Badens, Blomac, Fontiès-d'Aude, Laure-Minervois, Puichéric,
Rieux-Minervois, Roquecourbe-Minervois, Rustiques et Saint Frichoux.

Ces documents ont également été mis en ligne durant cette période sur le site internet des services de l'État (www.aude.gouv.fr).

III- La consultation officielle

A l'issue de la phase d'élaboration du projet de plan et conformément à l'article R 562-7 du code de l'environnement, le projet de PPRi a été soumis à la consultation officielle.

Les documents ont ainsi été soumis à l'avis des 16 conseils municipaux et des organes délibérants des personnes publiques suivantes : le Conseil Régional Languedoc Roussillon, le Conseil Général, la Communauté d'Agglomération Carcassonne Agglo, la Communauté de Communes du Piémont d'Alaric, le Syndicat Mixte des Balcons de l'Aude, le Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières, la Chambre d'Agriculture de l'Aude et le Centre National de la Propriété Forestière.

Le code de l'environnement stipule que les avis demandés doivent être rendus dans un délai de 2 mois à compter de leur réception. Au delà de ce délai, les avis sont réputés favorables.

Tous les avis émis sont favorables ou réputés favorables.

Communes / EPCI	Dates		Avis	Dates Délibérations en réponse
	Réception	Limite		
Aigues-Vives	26/02/2012	26/04/2012	avis tacite réputé favorable	
Badens	26/02/2012	26/04/2012	Avis favorable	15 avril 2012
Barbaira	20/02/2012	20/04/2012	Ne se prononce pas avis tacite réputé favorable	10 avril 2012
Blomac	20/02/2012	20/04/2012	avis tacite réputé favorable	
Capendu	20/02/2012	20/04/2012	Avis favorable	8 avril 2012
Douzens	20/02/2012	20/04/2012	avis tacite réputé favorable	
Floure	26/02/2012	26/04/2012	avis tacite réputé favorable	
Fontiès-d'Aude	26/02/2012	26/04/2012	Avis favorable	8 avril 2012
Laure-minervois	26/02/2012	26/04/2012	avis tacite réputé favorable	
Marseillette	20/02/2012	20/04/2012	Avis favorable	4 avril 2012
Puichéric	20/02/2012	20/04/2012	avis tacite réputé favorable	
Rieux-minervois	26/02/2012	26/04/2012	Avis favorable	20 mars 2012
Rustiques	26/02/2012	26/04/2012	Avis favorable	11 mars 2012
Roquecourbe-minervois	20/02/2012	20/04/2012	avis tacite réputé favorable	
Saint Frichoux	26/02/2012	26/04/2012	avis tacite réputé favorable	
Saint-Couât-d'Aude	20/02/2012	20/04/2012	avis tacite réputé favorable	
Conseil Régional Languedoc Roussillon	27/02/2012	27/04/2012	avis tacite réputé favorable	
Conseil général de l'Aude			Avis favorable	13 mars 2012
Syndicat mixtes milieux aquatiques et rivières	26/02/2012	26/04/2012	avis tacite réputé favorable	
Com. d'Agglo Carcassonne Agglo	20/02/2012	20/04/2012	avis tacite réputé favorable	
Com. Com du Piémont d'Alaric	20/02/2012	20/04/2012	avis tacite réputé favorable	
Syndicat Mixtes des Balcons de l'Aude	20/02/2012	20/04/2012	avis tacite réputé favorable	
Chambre d'agriculture	20/02/2012	20/04/2012	avis tacite réputé favorable	
Centre national de la propriété forestière	21/02/2012	21/04/2012	avis tacite réputé favorable	

Durant cette phase, la commune de Barbaira a demandé que soit examiné le cas de quelques parcelles. Un courrier en réponse lui a été transmis ; la commune de St Frichoux a émis une remarque à laquelle il a été également fait réponse.

Ainsi à l'issue des études et de la phase d'élaboration présentées précédemment, des échanges et évolutions issues de la concertation, le projet de PPRi était prêt pour être soumis à l'enquête publique.

IV - L'Enquête publique

Suite à la demande de Monsieur le Préfet, Madame le président du tribunal administratif de Montpellier par décision n° E13000155/34 du 11 juin 2013 a désigné en son article 1 une commission d'enquête composée d'un président : Monsieur Guy BIELLMANN et de deux membres assesseurs, madame Carole GRANGER et de monsieur Michel MARSENACH ainsi que monsieur Christian GUIRAUD en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour les 16 enquêtes publiques relatives aux 16 communes du bassin de la moyenne vallée de l'Aude et dont les arrêtés sont listés ci-dessous :

Par arrêté préfectoral n°	en date du	sur la commune de
2013172-0005	11 Juillet 2013	AIGUES-VIVES
2013186-0006	11 Juillet 2013	BADENS
2013186-0007	11 Juillet 2013	BARBAIRA
2013186-0008	11 Juillet 2013	BLOMAC
2013186-0009	11 Juillet 2013	CAPENDU
2013186-0010	11 Juillet 2013	DOUZENS
2013186-0011	11 Juillet 2013	FLOURE
2013186-0012	11 Juillet 2013	FONTIES-D'AUDE
2013186-0013	11 Juillet 2013	LAURE-MINERVOIS
2013186-0014	11 Juillet 2013	MARSEILLETTE
2013186-0015	11 Juillet 2013	PUICHERIC
2013186-0016	11 Juillet 2013	RIEUX-MINERVOIS
2013186-0017	11 Juillet 2013	ROQUECOURBE-MINERVOIS
2013186-0018	11 Juillet 2013	RUSTIQUES
2013186-0019	11 Juillet 2013	SAINT FRICHOUX
2013186-0020	11 Juillet 2013	SAINT COUAT D'AUDE

Les enquêtes se sont déroulées en même temps soit du 5 octobre au 7 novembre 2013. Un dossier ainsi qu'un registre d'enquête ont été déposés dans chaque mairie et ont pu être consultés aux heures d'ouverture de chaque mairie. Les permanences des commissaires enquêteur ont été fixées selon le calendrier ci-dessous :

AIGUES-VIVES	17 septembre 2013 de 9h00 à 12h00
BADENS	09 septembre 2013 de 9h00 à 12h00
BARBAIRA	06 septembre 2013 de 14h00 à 17h00
BLOMAC	09 septembre 2013 de 9h00 à 12h00
CAPENDU	06 septembre 2013 et 26 septembre 2013 de 9h00 à 12h00
DOUZENS	18 septembre 2013 de 9h00 à 12h00
FLOURE	18 septembre 2013 de 9h00 à 12h00
FONTIES-D'AUDE	16 septembre 2013 de 9h00 à 12h00
LAURE-MINERVOIS	02 octobre 2013 de 9h00 à 12h00

MARSEILLETTE	26 septembre 2013 de 9h00 à 12h00
PUICHERIC	06 septembre 2013 et le 04 octobre 2013 de 9h00 à 12h00
RIEUX-MINERVOIS	27 septembre 2013 de 9h00 à 12h00
ROQUECOURBE-MINERVOIS	20 septembre 2013 de 9h00 à 12h00
RUSTIQUES	20 septembre 2013 de 9h00 à 12h00
SAINT COUAT D'AUDE	04 octobre 2013 de 9h00 à 12h00
SAINT FRICHOUX	10 septembre 2013 de 9h00 à 12h00

Au cours de l'enquête, la commission d'enquête a reçu 27 personnes sur l'ensemble des 16 communes.

Les remarques ont essentiellement porté sur le zonage réglementaire, les prescriptions réglementaires, l'entretien des ruisseaux et fossés.

Le nombre des remarques émises par courriel ou courrier, ou encore inscrites au registre sont listées ci-dessous par commune :

AIGUES-VIVES	1	LAURE-MINERVOIS	2
BADENS	0	MARSEILLETTE	1
BARBAIRA	2	PUICHERIC	5
BLOMAC	0	RIEUX-MINERVOIS	0
CAPENDU	3	ROQUECOURBE-MINERVOIS	0
DOUZENS	3	RUSTIQUES	2
FLOURE	2	SAINT COUAT D'AUDE	6
FONTIES-D'AUDE	0	SAINT FRICHOUX	7

La commission d'enquête, à l'issue de l'enquête, a fait parvenir un procès verbal de synthèse, le 8 octobre 2013, dans lequel elle posait un certain nombre de questions auxquelles il a été fait réponse en date du 21 octobre 2013.

V- Avis du commissaire enquêteur

La commission d'enquête, dans son rapport daté du 24 octobre 2013, donne **un avis favorable aux 16 projets de PPRi sous réserve de deux modifications :**

- sur la commune de Douzens, la parcelle de M. RAZZO sera intégrée à la zone d'urbanisation continue et sera zonée en secteur R14.
- sur la commune de Barbaira, la parcelle de M. ATTUCCI sera intégrée à la zone d'urbanisation continue et sera zonée en secteur R11.

VI- Analyse et conclusions

A l'issue d'une concertation large, les 16 projets de PPRi ont fait l'objet d'un avis favorable sous réserve de réalisation de deux modifications. Ces modifications ont été apportées au dossier cartographique. Rien ne s'oppose désormais à rendre opposables les PPRi des 16 communes concernées.

Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer,



Jean-François DESBOUIS